



Commune de  
**1609 Saint-Martin FR**

**Assemblée communale ordinaire  
du 11 avril 2016 à 20h15  
à l'Auberge de la Croix Fédérale à Saint-Martin**

---

Présidence            M. Gérard Buchs, Syndic

Présents              37 personnes (2 personnes sans droit de vote)

Secrétaire            Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

**Nomination des scrutateurs :**

- Pour les personnes assises côté Oron + membres du Conseil communal :  
M. Philippe Corbaz
- Pour les personnes assises côté Fiaugères : M. Laurent Chevalley

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 37 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mesdames Florence Genoud Bailat et Carole Savoy.

Majorité absolue : 18 voix

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages » en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 et une parution dans la Feuille Officielle, avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2015**
2. **Comptes 2015**
  - 2.1 Comptes de fonctionnement
  - 2.2 Comptes d'investissement
  - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
  - 2.4 Approbation
3. **Divers**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

## **1. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015**

---

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

**Remarques ou questions** : aucune

**Votation à mainlevée :**

<b>OUI</b>	: 35
<b>NON</b>	: 0
<b>ABSTENTION</b>	: 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.  
Florence Genoud Bailat est remerciée pour la rédaction de ce document.

## 2. Comptes 2015

---

M. le Syndic donne la parole à M. Roger Braillard, Conseiller communal responsable des finances, pour la présentation des comptes.

### 2.1 Comptes de fonctionnement

---

M. Roger Braillard commente les comptes de fonctionnement qui se soldent par un excédent de revenus de **CHF 3'301.65**. Le budget prévoyait un excédent de charges de **CHF 49'270.00**.

#### 0. Administration

- Dépassement du budget de CHF 3'000.00 pour les traitements du Conseil communal. Il est dû aux nombreuses séances de chantiers qui ont démarré en automne (4 chantiers en parallèle).
- L'administration générale est pile dans le budget.

#### 1. Ordre public

- Le service des curatelles est en augmentation constante due à la professionnalisation progressive des curateurs + CHF 7'000.00.
- Diminution des charges pour le corps intercommunal du feu – CHF 15'000.00, soit moins de charges à répartir entre les communes.
- Les taxes d'exemptions des pompiers sont à la hausse en raison de l'augmentation de la population.

#### 2. Enseignement et formation

- Légère baisse des coûts pour l'école enfantine.  
Les coûts pour le cycle scolaire primaire et CO sont bien respectés par rapport au budget. Les charges pour les écoles spécialisées sont inférieures au budget (- CHF 10'000.00). Le budget pour l'administration scolaire est respecté.

#### 3. Culte, culture et loisirs

- Diminution des charges sur tous les postes (- CHF 14'000.00) culture, places publiques, sports, etc...

#### 4. Santé

- Les comptes sont équilibrés par rapport au budget mais les effets de la rénovation des homes médicalisés commencent à se faire sentir.
- Les soins ambulatoires pour le RSV sont aussi en augmentation.

#### 5. Affaires sociales

- Malgré l'équilibre entre les comptes et le budget, les charges pour les crèches sont en augmentation année après année. Il en est de même pour les charges de l'invalidité et les frais d'assistance.



## **6. Transports et communications**

- Très peu de frais pour l'entretien des routes, mais des charges importantes pour le salage et protection hivernale (CHF 104'800.00 en 2014 et CHF 58'600.00 en 2013). Ceci explique qu'il est difficile de prévoir l'avenir.

## **7. Protection et aménagement de l'environnement**

- Approvisionnement en eau : taux de couverture 100%.
- Augmentation dans l'achat et vente d'eau due à la sécheresse de l'été. Peu de frais d'entretien des installations. Les comptes dégagent un bénéfice de CHF 23'300.00 mis en réserve obligatoire.
- Protection des eaux : taux de couverture de 100%. Par effet collatéral du chapitre ci-dessus, les taxes d'utilisation au m<sup>3</sup> sont en augmentation. De plus, depuis 2015 la taxe d'utilisation est passée de CHF 2.00 à CHF 2.20/m<sup>3</sup>, ce qui permet de dégager pour la première fois un petit bénéfice de CHF 1'937.00. Ce montant est mis en réserve obligatoire.
- Ordures ménagères : taux de couverture 75%. Forte augmentation des charges de la déchèterie (CHF 82'300.00 contre CHF 70'000.00 en 2014). Cette augmentation est probablement due à l'introduction de la taxe au sac dans la commune d'Oron et l'augmentation de la récupération des plastiques. Il faut signaler que la revalorisation des déchets rapporte environ CHF 24'000.00.

## **8. Economie**

- Les charges et produits sont nettement inférieurs par rapport au budget et s'expliquent par le changement dans la gestion de la corporation forestière. Elle s'occupe entièrement de la coupe de bois, du débardage et de la vente. Le bénéfice réalisé est versé à la commune (CHF 9'800.00). La coupe pour le bois de feu est maintenue à son niveau antérieur et rapporte CHF 7'600.00.

## **9. Finances et Impôts**

- Augmentation substantielle des impôts sur le revenu et la fortune respectivement de CHF 89'000.00 et CHF 60'000.00, ainsi que l'impôt à la source pour CHF 40'000.00. La raison est due à des rattrapages d'impôts, mais elle concerne également des propriétaires ayant effectué des réfections de leur bâtiment sur les années précédentes.
- La péréquation financière intercommunale rapporte CHF 301'600.00.
- La charge des intérêts et amortissements de nos dettes reste stable. Il en est de même pour l'ensemble de nos bâtiments communaux (complexe communal, abri PC de Fiaugères, l'ancienne école de Besencens).

En résumé, les comptes dégagent un bénéfice brut de CHF 238'750.30. Ce bon résultat permet d'amortir des petits investissements pour CHF 63'602.45 et de constituer des réserves pour CHF 171'846.20. Les comptes bouclent ainsi avec un bénéfice net de CHF 3'301.65.



## Boucllement des comptes 2015

<b>Réserves obligatoires</b>		
280.03	Attribution réserve eau	23'309.15
280.04	Attribution réseau eaux usées	1'937.05
		<b>25'246.20</b>
<b>Réserves non-obligatoires</b>		
280.91	Réserve bus scolaires	16'600.00
282.94	Réserve complexe communal	130'000.00
		<b>146'600.00</b>
<b>Prélèvement sur réserves</b>		
282.50	Ecole Besencens	28'483.55
280.03	Adduction d'eau (Bouclage Besencens – Saint-Martin)	24'657.75
280.04	Eaux usées	1'937.05
		<b>55'078.35</b>
<b>Amortissement complémentaires</b>		
	Participation CSPI Le Flon / Saint-Martin	4'482.70
	Assainissement de canalisation Fiaugères	25'365.15
	Etude EU « Le Bochon- Les Bossel – La Prela »	6'019.60
	Piste forestière « Le Crè Délin »	12'735.00
	Frais d'étude art. 7 et 15 RF	15'000.00
		<b>63'602.45</b>
	<b>Bénéfice brut exercice avant attribution réserves et amortissements</b>	<b>238'750.30</b>
	<b>Bénéfice net reporté au bilan</b>	<b>3'301.65</b>

**Remarques ou questions :** aucune

M. le Syndic remercie M. Roger Braillard pour toutes ces explications et lui passe à nouveau la parole pour les comptes d'investissements.

## 2.2 Comptes d'investissements

Ce compte se solde par un excédent de charges de **CHF 827'413.90**.

M. Roger Braillard commente les investissements suivants :

<b>Participation matériel corps des sapeurs-pompiers CSPI</b>	CHF 4'482.70
<b>Aménagement carrefour à Fiaugères</b>	CHF 302'798.20
<b>Aménagement trottoir route de la Prela, Fiaugères</b>	CHF 211'382.30
<b>Réfection de routes AF communales et privées</b>	CHF 95'000.00
<b>AVGG : bouclage réseau Besencens – Saint-Martin</b>	CHF 43'974.30
<b>Etude pour épuration « Chez les Bossel – La Prela »</b>	CHF 21'995.05
<b>Assainissement canalisations Hauts de Fiaugères</b>	CHF 25'369.15



<b>Amélioration de pistes forestières : Crè Délin</b>	CHF 105'262.50
<b>Frais d'études pour art. 7 et 15 RF</b>	CHF 16'892.95
<b>Extension complexe communal – agrandissement local feu</b>	CHF 205'222.00
<b>Rénovation 1<sup>er</sup> étage ancienne école Besencens</b>	CHF 28'483.55

Les plans financiers sont joints au présent procès-verbal.

**Remarques ou questions** : aucune

Roger Braillard commente encore le bilan au 31.12.2015 ci-dessous.

<b>1 ACTIF</b>	<b>6'631'486.11</b>	<b>2 PASSIF</b>	<b>6'631'486.11</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>1'557'614.11</b>	<b>20 Engagements courants</b>	<b>355'909.10</b>
Caisse, CCP, C/C bancaire (Trésorerie)	1'557'614.11	Créanciers	355'909.10
		<b>21 Dettes</b>	<b>679'413.70</b>
<b>11 Exigibles</b>	<b>832'530.80</b>	C/C Raiffeisen, BCF	679'413.70
C/C Etat	24'717.25		
Débiteurs impôts	750'188.00	<b>22 Emprunts</b>	<b>2'436'550.00</b>
Autres débiteurs	57'625.55	Emprunts à taux fixe, SECO, Crédits d'investissement	2'436'550.00
		<b>24 Provisions</b>	<b>23'500.00</b>
<b>12 Banques</b>	<b>484'446.00</b>	Pertes sur débiteurs impôts	23'500.00
Parts sociales (BR, SAIDF, etc)	31'443.00		
Achat terrain art. 7 et locaux commerciaux	453'003.00		
		<b>25 Passifs transitoires</b>	<b>47'284.20</b>
<b>13 Actifs transitoires</b>	<b>16'623.80</b>	<b>28 Réserves</b>	<b>1'657'612.05</b>
		Réserves obligatoires : PC, adduction eau, EU	590'984.00
		Réserves non obligatoires : école, bus, bât. zone à bâtir	1'066'628.05
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>3'740'271.40</b>	<b>29 Capital</b>	<b>1'431'217.06</b>
Canal, EC, EU, routes, abris PC, bâtiments, écoles	3'740'271.40	Fortune	1'422'763.11
		Fortune CSPI	5'150.30
		Bénéfice en cours	3'306.65
		<b>Nombre d'habitants au 31.12.2015</b>	<b>1042</b>
	<b>Dettes</b>		
	<b>679'413.70</b>		
	<b>Emprunts</b>		
	<b>2'436'550.00</b>		
	<b>Dette brute</b>	<b>Dette brute par habitant</b>	<b>2'990.35</b>
	<b>3'115'963.70</b>	<b>Dette nette par habitant</b>	<b>1'425.70</b>
	<b>Dette nette</b>		
	<b>1'485'565.54</b>		

**Remarques ou questions** :

A propos du compte 11 : débiteurs impôts, **M. Ryszard Rakowiecki** relève que la commune devrait également exiger un intérêt de 9% comme le canton le pratique sur le compte de trésorerie.

**M. Roger Braillard** lui répond que c'est le canton qui est mandaté de l'encaissement des impôts pour la commune et qu'un intérêt est facturé, de même que des frais pour les paiements échelonnés.



## **2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision**

---

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière remercie le Conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver l'exercice annuel 2015 tel qu'il est présenté.

Ces rapports sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

**Remarques ou questions** : aucune

## **2.4 Approbation**

---

### **2.1 Votation à mainlevée des comptes de fonctionnement**

**OUI** : 28  
**NON** : 0  
**ABSTENTIONS** : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de fonctionnement sont acceptés.

### **2.2 Votation à mainlevée des comptes d'investissements**

**OUI** : 28  
**NON** : 0  
**ABSTENTIONS** : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie M. Roger Braillard et Mme Christine Rigolet pour leur excellent travail dans la tenue des comptes.

Il remercie également l'assemblée pour la confiance témoignée.

### 3. Divers

---

#### 3.1 La Parole est donnée aux citoyens

Aucune remarque ni question.

#### 3.2 Fin de législature - remerciements à Roger Braillard et Stéphane Rossier

M. le Syndic adresse un mot de remerciements à Stéphane Rossier et Roger Braillard qui assistent ce soir à leur dernière séance de l'assemblée communale puisqu'ils terminent leur mandat au sein de l'exécutif cette semaine, soit à la fin de la législature 2011-2016.

*Après une élection complémentaire, c'est le 12 février 2013 que Stéphane Rossier participe à sa première séance du Conseil communal. Il reprend le dicastère laissé vacant par Eric Cornaro. Son expérience dans l'exécutif à Peyres-Possens lui rend service car nous constatons rapidement qu'il est très à l'aise dans ses dossiers et qu'il assume parfaitement la collégialité. Stéphane, nous comprenons et nous avons accepté ton choix de ne plus rester Conseiller communal, même si nous le regrettons vivement. Mais c'est bien pour des raisons professionnelles que tu as pris cette décision et nous te souhaitons une très bonne continuation dans ta vie professionnelle, privée et familiale. Nous aurons un très grand plaisir à te rencontrer lors d'une prochaine assemblée communale ou à une autre occasion.*

*Un très grand merci à toi Stéphane pour ton engagement sans compter au service de la commune de Saint-Martin et au sein du Conseil communal. C'est avec plaisir que nous te remettons un petit cadeau en guise de remerciements.*

*Suite à une élection complémentaire pour le remplacement de Christian Rouiller, c'est en 2010 que tu rejoins l'équipe du Conseil communal et même après une absence de 6 ans à l'exécutif, on a pu constater très rapidement que tu n'as pas perdu de ton enthousiasme et tes compétences dans l'élaboration des tâches d'un Conseiller.*

*Que dire d'autre sur Roger qui actuellement comptabilise plus de 33 ans à l'exécutif de notre commune, dont 5 ans comme Syndic. Il était tout à fait compréhensif qu'à ton retour tu n'aies pas trop de problème d'intégration et ce fut pour nous une grande satisfaction lorsque tu as repris le dicastère des finances. Après tant d'années nous comprenons que tu souhaites profiter d'une retraite bien méritée. Nous te souhaitons bonne continuation dans ta vie de retraité avec tes activités sportives et l'entretien de ta propriété qui te tiennent à cœur. Un très grand merci pour toutes ces années au service de notre commune et c'est avec grand plaisir que nous te remettons un petit cadeau en guise de remerciements.*

Tous deux sont applaudis par l'assemblée.

Roger Braillard adresse ses remerciements et explique qu'il a eu beaucoup de plaisir à rejoindre l'exécutif en 2010 ainsi que l'équipe du Conseil communal. Pour lui l'esprit de collaboration et d'équipe sont très importants pour le bon fonctionnement d'une commune. Chaque conseiller doit travailler dans la collégialité pour le respect des citoyens et dans la légalité. Il a pu constater que les citoyens ont toujours suivi le Conseil communal et c'est principalement en raison de la transparence donnée par l'exécutif.



Stéphane Rossier remercie à son tour l'assemblée. Il relève que son temps passé à l'exécutif représente 10% de celui de Roger Braillard. Il a eu beaucoup de plaisir à siéger à l'exécutif et remercie ses collègues qui se sont engagés pour les 5 ans à venir, sans oublier Charlotte Fisler et Joseph Rigolet avec qui il a travaillé en début de mandat. Il adresse également ses remerciements au personnel technique et administratif, ainsi qu'aux citoyens, fidèles participants des assemblées communales, qu'il a eu un réel plaisir de côtoyer.

M. le Syndic informe que c'est samedi prochain, 16 avril 2016, que le nouveau Conseil communal prêtera serment et c'est le 19 avril qu'il se reconstituera. C'est ce jour-là que nous souhaiterons la bienvenue au sein du Conseil communal à nos deux nouveaux élus Mme Ursula Hugi et M. Pascal Delessert. L'assemblée communale sera convoquée pour la prochaine assemblée de constitution le lundi 30 mai à 20h15 dans cette même salle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tout le monde pour la confiance témoignée, pour l'intérêt que porté au bon fonctionnement de la commune, ainsi que pour sa présence ce soir à cette assemblée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal et ses collègues du Conseil communal.

Il clôt la séance à 21 h 30 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom de ses collègues, M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, remercie également M. le Syndic Gérard Buchs qui a repris le poste de Syndic en cours de législature et qui mène le bateau avec autorité et bonhomie.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 12 avril 2016

